

Dépenses de fonction du directeur de cabinet ou d'un titulaire d'emploi supérieur

Paragraphe 20 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)

Divulgateion des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2020-2021

Trimestre : janvier à mars

Nom de la personne	Fonction	Description de la dépense	Date	Coût
Grenier, Patrick-Thierry	Sous-ministre associé	Diner d'affaires	2021-01-20	100,55 \$
Grenier, Patrick-Thierry	Sous-ministre associé	Diner d'affaires	2021-01-21	89,32 \$

Informations complémentaires

Données comptabilisées au 31 mars 2021. Elles peuvent faire l'objet d'une modification au prochain trimestre.